

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 71 - 06/26

Le - 2 JUIN 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE DE LANNEVEN
DU 06 AU 12 JUIN 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Vu la demande de SAUR n° 803434845,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Rue de Lanneven pour permettre la réalisation d'un branchement au réseau d'eau potable, au droit du n° 12.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée manuellement, rue de Lanneven, du 08 au 12 juin 2026, de 08H00 à 18H00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise SAUR de PAIMPOL est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise SAUR.

Le Maire



*Opélas
HENRI*

